

Document de rentrée 2024-2025



*Nous avons
l'année scolaire
pour remplir ensemble,
de couleurs harmonieuses
cette représentation de
notre thème d'année :
Contes et légendes
d'ici et d'ailleurs
et en musique.*



Sommaire

PROJET ÉDUCATIF.....p.4

- Accompagner l'enfant pour grandir

ANNÉE SCOLAIRE 2024-2025.....p.5 à 12

● Equipe pédagogique	5
● Personnel éducatif.....	5
● Horaires de l'école	5
● Restaurant scolaire	5
● Inscription à la restauration.....	7
● Contribution scolaire	8
● Assurance scolaire	8
● Associations	8
● Facture.....	8
● Fréquentation scolaire	9
● Vacances scolaires	9
● Parcours de réussite	10
● Scolarisation des élèves en situation de handicap	10
● Sécurité lors des sorties	11
● Communication	12

Informations complémentairesp.14

✓ RÈGLEMENT INTÉRIEUR	15
✓ RÈGLEMENT DU RESTAURANT SCOLAIRE.....	17
✓ RÈGLEMENT DE LA SIESTE	17
✓ RÉUNIONS DE RENTRÉE.....	18



Madame, Monsieur, Chers parents,

Une nouvelle année scolaire se lance et je souhaite vous remercier pour la confiance que vous accordez à notre équipe éducative.

Accompagner vos enfants, nos élèves, c'est les accompagner ensemble dans leurs apprentissages, leur accès à l'autonomie en leur proposant des situations variées. C'est aussi les amener à se découvrir des talents, à se faire confiance.

L'école Sainte Anne recherche en permanence des situations qui permettent aux élèves de mieux se connaître, de grandir dans leur personne.

Durant cette année scolaire, certains projets seront reconduits et d'autres en lien avec le projet d'année seront introduits.

Ceux-ci alimenteront cette année un thème transversal : *Contes et légendes d'ici et d'ailleurs, en musique*

Nous nous efforcerons donc de faire *grandir* nos élèves dans leurs savoir, leurs savoir-faire, leurs savoir-être. Tout cela dans le respect des valeurs que nous défendons chaque jour, telles que la tolérance, l'ouverture aux autres, la bienveillance, la confiance en soi et le goût de l'effort.

Je souhaite à l'ensemble de l'équipe éducative, une année 2024/2025 nourrie de réussites, d'épanouissement personnel et d'enrichissements mutuels.

Matthieu CARTAUT



PROJET ÉDUCATIF

L'enfant, avec sa famille, est accueilli dans sa différence culturelle, sociale, intellectuelle. L'enfant est en devenir et tourné vers l'avenir. Dans l'épanouissement et l'accomplissement de sa personne dans toutes ses dimensions, l'école propose de l'accompagner pour grandir.

Accompagner l'enfant pour grandir

Grâce à ses apprentissages

- Donner une culture commune à tous
(Dans les grands domaines d'apprentissage que sont le français, les mathématiques, les sciences, l'histoire, etc...)
- Eveiller à la curiosité
- Ouvrir à la culture humaniste (arts plastiques, musique, patrimoine, ...)
- Découvrir le respect des règles du vivre ensemble
- Aider à se découvrir, se reconnaître différents et uniques, se comprendre
- Sensibiliser au respect et au développement du corps (santé, hygiène, sport, ...)



Dans la relation aux autres et le développement de sa personnalité

- Favoriser l'expression
- Eduquer au respect, à l'écoute
- Permettre la coopération et l'entraide
- Provoquer des liens intergénérationnels
- Sensibiliser à la protection de la planète et à l'universalité
- Responsabiliser, favoriser l'autonomie



ANNÉE SCOLAIRE 2024 – 2025



Équipe pédagogique

Classe de PS1–PS2	Emmanuelle BERTHOULOUX
Classe de PS1–PS2	Gaëlle CROGUENNEC (J/V) et Gaëlle ROPARS (L/M)
Classe MS	Emilie LE RU (L/M/ V) et Agathe LOAËC (J)
Classe de GS	Laure CHARRETEUR
Classe de GS -CP	Anne PELTIER
Classe de CP	Anne Laure L'HUILLIER (L/M) et Céline JAFFRE(J/V)
Classe de CE1	Catherine PICARD
Classe de CE1-CE2	Nathalie CORRE
Classe de CE2	Elodie POULIQUEN (L /M/J) et Agathe LOAËC (V)
Classe de CM1	Dominique TANGUY et Wanda LE GOFF
Classe de CM1-CM2	Olivier HAMEURY
Classe de CM2	Marie Laure LE GALL
Dispositif d'Adaptation	Caroline SIOHAN

Personnel éducatif



ASEM	Alicia SEITE, Caroline MEUNIER, Maria ROUDAUT, Elena SEPULVEDA, Laurence BARBET, Pauline BERNARD, Laurianne BERREHAR
Agent de service	Sandrine PRELON
Cuisinier	Yvon COULOIGNER
Secrétaire Comptable	Séverine JEAN (présente le lundi toute la journée)
Surveillance de cour	Laurianne BERREHAR
AESH	Hélène JACOLOT



Horaires de l'école



Du 4 septembre au 6 juillet 2024 (ouverture du portail à 8h30 – fermeture à 8h45)

- ☐ Maternelle : 8h45 – 12h00 13H30 – 16h30
- ☐ Primaire : 8h45 – 12h00 13H30 – 16h30.

Ces horaires doivent être strictement respectés (maternelle et primaire).
Merci de rester en dehors de l'enceinte de l'école durant les heures de classe.

Horaires des récréations :
Du 2 septembre au 6 juillet 2025

Matin			Après-midi		
Maternelle		10h15–10h45	Maternelles	PS à GS	15h15 - 15h45
Primaire	CP, CE1/CE2	10h35–10h55	CE1/CE2, CE2, CM		14h50 - 15h10
Primaire	CE2, CM1/CM2 , CM2	10h10–10h30	GS/CP, CP et CE1		15h15 - 15h35

Restaurant scolaire

Les repas sont préparés directement en cuisine.

✓ **Tarifs : 4 €10 par élève, majoré à 5 € (si le délai de 4 jours pour l'inscription est non respecté ou non justifié)**

✓ **Horaires des repas :**

- **11h45** pour les maternelles
- **12h05** pour les GS et les primaires (en self)

Tout repas inscrit sera dû, sauf absence justifiée par mail avant 10h pour maladie/RDV médical.

Les menus sont à consulter sur le site internet de l'école :

<https://sites.google.com/view/ste-anne-st-thonan>

Dans tout message par mail, merci d'indiquer le nom/prénom de l'enfant et sa classe avec le nom de l'enseignant. Le mail est transmis dès sa réception à l'enseignant concernée. **Une réponse ne sera pas envoyée systématiquement.** Le mail est cependant pris en compte.



Les enfants déjeunant à la maison seront accueillis à l'école à partir de 13h15.

Les enfants de petites et moyennes sections déjeunant à la maison doivent être conduits en salle de sieste de 13h15 à 13h30.

Inscription à la restauration

Il est nécessaire d'inscrire vos enfants par le biais du portail des familles NEOFIL.

(<https://noefil.fr/portail>)

Création du compte

- **Si votre enfant fait sa première rentrée** à l'école Ste Anne, vous avez créé un compte sur le portail d'inscription à l'école. Vous êtes donc en possession de vos identifiants. Si vous les avez oubliés, vous pouvez en créer un nouveau : vous recevrez **un second mail** qui vous permettra de renouveler votre mot de passe. Il vous suffira d'indiquer votre **nom d'utilisateur** qui vous a été attribué, puis créer **votre mot de passe**.

- **Pour les familles des élèves déjà inscrits**, vos identifiants restent les mêmes d'une année à l'autre.

- Une fois connectés, vous arriverez sur la page d'accueil de l'espace famille : « **TABLEAU DE BORD** ». Ce menu vous permettra d'accéder à plusieurs options : « *Actualités, restauration, réservations, facturation.* »

Réservation des repas

- Pour réserver les repas de vos enfants, cliquer sur « **Nouvelles réservations** »
- Vous pourrez réserver les repas jusqu'à **4 jours** avant la date du déjeuner.
- L'annulation d'un repas sera également possible jusqu'à 4 jours. Passé ce délai, le repas sera automatiquement comptabilisé. Seuls les repas non pris pour raison médicale (justificatif à fournir) seront décomptés, cette information étant transmise au chef d'établissement qui transmettra à l'enseignant(e) concerné(e).

- **Dans toute correspondance, merci de préciser systématiquement les : NOM, Prénom, classe et enseignant de l'élève absent.**

□□□□

En pratique ...

	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
Si je veux inscrire mon enfant à la cantine le ...				
Je dois avoir réservé le repas avant minuit au plus tard le ...	Jeudi précédent	Vendredi précédent	Dimanche précédent	Lundi précédent

Nous vous demandons de réserver les repas du mois de septembre via le portail des familles. Pour éviter des oublis, nous vous conseillons de réserver les repas de toute l'année scolaire 2024/2025, sachant que vous pouvez annuler tout repas dans un délai de 4 jours.



Si vous rencontrez des difficultés à réserver en ligne, n'hésitez pas à nous recontacter.

Cordialement,
M. CARTAUT, Chef d'établissement
S. JEAN, Comptable

Contribution scolaire

La contribution des familles par enfant et par an s'élève à **300 €, soit 30 €/mois**. Cette contribution est destinée à financer les investissements immobiliers et d'équipement nécessaires (la scolarité, les photocopies, les fournitures et la souscription à la mutuelle Saint Christophe). La facturation est mensuelle et s'étale sur 10 mois, de septembre à juin.

Pour faciliter la comptabilité, nous vous conseillons d'adhérer au système de prélèvement bancaire mensuel. Merci de fournir un RIB pour les nouveaux demandeurs, ou les changements de situation.

Assurance scolaire

Tous les enfants de l'école sont assurés à la Mutuelle Saint-Christophe (assurance scolaire et extrascolaire). La documentation est en ligne sur le site de l'école. Et vous est transmise en début d'année scolaire.

Associations de parents

Deux associations de parents bénévoles contribuent au dynamisme et à l'économie de l'école :

- ✓ **L'OGEC (Organisme de Gestion d'une École Catholique)** assure l'entretien, le fonctionnement et la gestion financière, immobilière, sociale de l'établissement.



☒ **Président : Mr Jérémie GEFROY**

- ✓ **L'APEL (Association des Parents d'Élèves de l'Enseignement Libre)** veille à la bonne intégration de toutes les familles et organise des manifestations (ventes diverses, kermesse, repas ...) pour financer les activités extrascolaires de l'école : sorties, spectacles... Afin d'éviter tout désagrément, la somme de 20 € vous sera prélevée directement sur la facture mensuelle (5 € sur 4 mois de janvier à avril)



☒ **Co-présidentes : Mmes Camille Le BRETON et Julie CHOTARD**

Factures

Sur la facture seront indiqués : la **contribution**, la **cantine** et les **activités scolaires**. Le montant des activités scolaires sera reversé à l'APEL.



Les montants de la cantine seront mentionnés sur la note avec un décalage d'un mois en début d'année, soit une facturation à compter du mois d'octobre et donc une régularisation sur la dernière note de l'année pour ce service.

Impayés : l'établissement intentera toute action jugée nécessaire pour recouvrer les sommes impayées.

Fréquentation scolaire

La fréquentation scolaire est obligatoire.

Tout enfant inscrit est tenu à une fréquentation régulière.

Vous devez impérativement nous avvertir par mail (de préférence) ou téléphone **avant 10h** si votre enfant ne peut pas venir à l'école et nous indiquer le motif de l'absence.

RAPPEL : Parfois, certains enfants partent en vacances ou s'absentent pour « convenances personnelles » sur le temps scolaire. Nous vous rappelons que la scolarisation est **OBLIGATOIRE** à partir de 3 ans, et que toute absence doit être exceptionnelle et justifiée par un écrit auprès du chef d'établissement et auprès de l'enseignant(e) de votre enfant.

En aucun cas les enseignants ne prépareront le travail à l'avance si vous partez en week-end ou en vacances sur temps scolaire.

Le travail effectué en classe sera proposé à votre enfant à son retour.

Vacances scolaires 2024-2025

	Zone A	Zone B	Zone C	Corse
Rentrée des élèves	Lundi 2 septembre 2024	Lundi 2 septembre 2024	Lundi 2 septembre 2024	Mardi 3 septembre 2024
Vacances de la Toussaint		Du samedi 19 octobre au lundi 4 novembre 2024		
Vacances de Noël		Du samedi 21 décembre 2024 au lundi 6 janvier 2025		
Vacances d'hiver	Du samedi 22 février au lundi 10 mars 2025	Du samedi 8 février au lundi 24 février 2025	Du samedi 15 février au lundi 3 mars 2025	Du samedi 15 février au lundi 3 mars 2025
Vacances de printemps	Du samedi 19 avril au lundi 5 mai 2025	Du samedi 5 avril au mardi 22 avril 2025	Du samedi 12 avril au lundi 28 avril 2025	Du samedi 12 avril au lundi 28 avril 2025
Vacances d'été		Samedi 5 juillet 2025		



Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués.

Les ponts et jours fériés : jeudi 29 et vendredi 30 mai (Ascension)

Journée pédagogique du territoire de Landerneau : Vendredi 2 mai 2025 (école fermée)

Parcours de réussite

Chaque jour, à l'école, votre enfant construit ses apprentissages. Dans le cadre du « Projet de Réussite de l'Élève », **deux parcours de réussite** peuvent alors être proposés à votre enfant, selon ses besoins.

📄 **Parcours n°1 : L'aide en classe :**

Sur temps de classe, adaptation de l'enseignement, différenciation pédagogique, avec l'enseignant de la classe.

📄 **Parcours n°2 : Le Dispositif d'Adaptation (D.A)**

Ce dispositif d'adaptation partagé entre 5 écoles (Saint Thonan, Saint Divy, Plouédern, La Forest Landerneau, Kersaint Plabennec), est destiné aux enfants présentant des difficultés dans l'apprentissage et dans certains domaines disciplinaires. La priorité est donnée à la maîtrise de la langue française au cycle 2.

Caroline Siohan assure ce poste. Les enfants ayant besoin de ce soutien seront pris en charge soit directement en classe, soit dans une salle mise à leur disposition.

Quelles que soient les décisions prises par l'équipe pédagogique, nous œuvrons tous dans un même but : celui de nos élèves, de votre (vos) enfant(s). La nécessité d'une collaboration étroite est donc indispensable.

Scolarisation des élèves en situation de handicap

Dans le cadre de la mise en œuvre de la loi de février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, des enseignants référents sont nommés afin d'assurer la cohérence des projets de scolarisation des élèves en situation de handicap dans les écoles « ordinaires ».

Chaque établissement scolaire est en lien avec un enseignant référent. Celui-ci :

- reçoit les familles qui souhaitent être renseignées sur les possibilités de scolarisation des enfants en situation de handicap,
- conseille les familles sur les démarches à effectuer auprès de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH),
- réalise une évaluation du Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS) chaque année dans le cadre d'une réunion d'équipe de suivi de la scolarisation qui réunit famille, équipe pédagogique et partenaires extérieurs (ESS) et transmet un compte-rendu à l'équipe de la MDPH.



Pour notre établissement, l'enseignant référent est :

Mr Philippe GUEGUEN : Collège St François – 1 rue des Récollets – 26260 LESNEVEN
tél : **02.98.21.02.06** – philippe.gueguen@enseignement-catholique.bzh

Sécurité lors des sorties

À l'attention des parents :

Un enfant de primaire peut quitter seul l'école si et seulement s'il en a l'autorisation (cf. Pass-sortie).



LES ENFANTS QUI N'ONT PAS DE CARTE DEVRONT ATTENDRE À L'INTÉRIEUR DE L'ÉTABLISSEMENT.

- ❓ **le midi** : les enfants n'ayant pas quitté l'école à 12h10 seront conduits à la cantine.
- ❓ **le soir** : les enfants n'ayant pas quitté l'école à 16h45 seront conduits à la maison de l'enfance (garderie)

En cas d'empêchement ou de retard, **merci de nous prévenir d'avance par mail de préférence ou téléphone : 06 67 29 65 78 ou 02 98 40 13 66**

- L'unique accès se fait par le portail principal (situé face au terrain de sport)
- L'école Sainte Anne est équipée d'un visiophone. Il sera indispensable de **bien respecter les horaires de l'école** car le portail se fermera automatiquement aux sonneries. Il faudra alors appuyer sur le bouton extérieur pour ouvrir le portail (retard, rendez-vous ou si vous avez été appelé).

La direction déclenchera alors l'ouverture de la porte.

- **Les enfants ayant une carte de sortie sont prioritaires** pour partir en premier. Ceux qui partent avec un membre de leur famille doivent impérativement le dire à l'enseignant de surveillance. Merci à la personne qui récupère l'enfant de s'approcher suffisamment et de faire un signe de la main à l'enseignant.
- Le portail ouvrira le matin à 8h30, 11h55, 16h25 pour favoriser la fluidité des passages..
- Par sécurité, nous demandons à ce que les enfants de maternelle donnent la main à leur parent pour quitter l'école.

Tout enfant dont les parents n'ont pas stipulé par écrit qu'il pouvait être pris en charge par un tiers, se verra refuser l'autorisation de quitter l'établissement.

❓ À l'attention des enfants qui sortent :

Pass-portail	
Nom :	_____
Prénom :	_____
Classe :	_____
Signature des parents :	_____



Lors de chaque sortie des classes (12h ou 16h30), **les enfants de primaire autorisés à quitter l'établissement seuls devront présenter leur Pass-Portail**. Les enfants qui arrivent ou qui quittent l'école le feront sans courir, et pied à terre s'ils sont à vélo.

Communication - Le site de l'établissement

<https://sites.google.com/view/ste-anne-st-thonan>

L'école met à jour un site internet dans lequel vous trouverez :

- Des témoignages de la vie de l'école
- Les menus de la cantine.
- Le bulletin d'informations destiné aux familles.
- Les fournitures.
- Les circulaires.
- Le calendrier des différentes manifestations.
- Des consignes complémentaires sur certaines animations le cas échéant.
- ...

C'est un **support d'information et de communication entre les familles et l'école** qui sera privilégié au papier, pour raison environnementale et économique. Néanmoins, toutes les circulaires, demandant une réponse de votre part, seront transmises par le biais de la pochette de liaison **et** par mail.

Quelques consignes générales



Rencontres avec les enseignant(e)s

L'enseignant de votre enfant est votre interlocuteur privilégié. Un contact individuel et régulier est important pour votre enfant et pour son suivi.

Si vous souhaitez prendre rendez-vous avec l'enseignant de votre enfant, merci de bien vouloir le faire **au-moins 48 heures à l'avance par le biais du cahier/agenda/Espace Numérique (en primaire) ou la pochette de liaison (en maternelle)** Les entretiens trop rapides à la porte de la classe ou au portail ne sont bénéfiques pour personne.

Merci de transmettre vos demandes directement au Chef d'établissement en privilégiant le **mail (en indiquant en objet : classe, nom et enseignant)** pour des situations urgentes, les absences et les modifications de cantine. Il relaira votre message à l'enseignant(e) concerné(e) sitôt reçu.

Rencontres avec le CE ou la comptable



Monsieur CARTAUT est déchargé de classe à temps plein. Il vous recevra sur RDV, sauf urgence. Il est joignable aux numéros ou au mail indiqués en première page.

Mme Séverine JEAN, comptable, est présente le lundi toute la journée.

📄 Accueil des enfants

Les jeunes enfants inscrits à l'école doivent avoir atteint leurs 2 ans **avant le 1^{er} septembre 2024**. Au-delà de cette date, ils devront attendre la rentrée prochaine pour être inscrits. De plus, afin de faciliter l'accueil de ces jeunes enfants, leur intégration se fera à la rentrée de septembre ou en janvier.

Dans un souci de confort et de socialisation, avant trois ans, ils devront être propres.

📄 Photos

Lors des sorties scolaires, seules les enseignants pourront prendre des photos des élèves. Cela pour des raisons de droit et de protection à l'image .

📄 Médicaments

Tous les médicaments sont **INTERDITS** à l'école. Si votre enfant souffre d'une maladie chronique (asthme, diabète, allergie...) nécessitant un traitement médical fréquent, un **Projet d'Accueil Individualisé (P.A.I)** sera mis en place, après concertation avec la médecine scolaire, et **en accord avec votre médecin traitant**. Les enfants fiévreux ne doivent pas venir à l'école. **Les enseignants ne sont pas habilités à donner un médicament.**

Si votre enfant doit prendre occasionnellement des médicaments, nous vous demandons de faire le nécessaire pour que les prises se fassent le matin et le soir, en dehors de la période scolaire.

📄 Les poux

Aucune école n'est à l'abri des poux ; nous vous invitons à être vigilants, et à surveiller fréquemment la tête de vos enfants. Utiliser éventuellement les produits de traitement conseillés par votre pharmacien peut être un moyen préventif.

Si vous repérez des poux sur la tête de votre enfant, informez rapidement son enseignant.

📄 Anniversaires

Pour fêter leurs anniversaires, les enfants peuvent apporter des friandises (dans la mesure du raisonnable). Les gâteaux faits maison ne sont pas autorisés.



Informations complémentaires

- ❓ Merci de consulter et valider par signature tout document transitant entre l'école et la maison.

- ❑ Il est nécessaire que tout courrier contenant de l'argent ou un chèque (abonnements, vente APEL, tombola, course de solidarité...) **soit mis dans la pochette zippée de l'APEL. Cette pochette comportera le nom et prénom de votre enfant, ainsi que sa classe et le nom de son enseignant de l'année 24/25.**

- ❓ Des prospectus pour des abonnements vous seront bientôt remis. Si vous souhaitez en bénéficier, merci de cocher le tarif école (abonnement regroupé). Les bons de commandes et les chèques sont à retourner à l'école sous enveloppe **avant le 09 octobre 2024.**

- ❓ Merci de ne pas stationner inutilement sur la place réservée aux personnes en situation de handicap .

- ❓ Par mesure de sécurité, il est demandé de se garer en marche arrière et de ne pas faire du dépose-minute sur le parking.

- ❓ Les élèves venant à vélo doivent respecter les réglementations de la circulation aux abords de l'école, notamment sur le parking.

- ❓ Les élèves sont sous la responsabilité de leurs parents jusqu'à leur arrivée dans l'école.



RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE L'ÉCOLE

Le règlement intérieur de l'école permet de définir les règles générales qu'exige la vie en collectivité, pour mieux vivre ensemble et assurer la sécurité de chacun, dans le respect des principes républicains et du caractère propre de l'Enseignement Catholique.

En demandant l'inscription d'un élève, sa famille s'engage avec lui à respecter le règlement de l'établissement. C'est pourquoi nous joignons à ce dossier certains points de vigilance que nous vous demandons de reprendre avec vos enfants.

Tout écart de conduite sera suivi d'une sanction appropriée. Les sanctions seront proportionnées à l'âge de l'élève et de la gravité de l'action commise.

Obligation scolaire :

Toute absence sur temps scolaire doit être justifiée auprès du Chef d'établissement et de l'enseignant(e).

Accès

- **Les portes et portails doivent être fermés après chaque passage.**
- Le portail vert est l'unique entrée des enfants et des familles. La porte blanche donnant côté rue de l'église est uniquement réservée à l'équipe éducative.
- **De la PS à la GS les enfants sont accompagnés directement dans leur classe**
- Dès que votre enfant a rejoint l'adulte autorisé, il est sous sa responsabilité.
- **Les enfants de maternelle doivent donner la main à l'adulte autorisé pour quitter l'établissement.**

Bien être commun

- **Une tenue décente et appropriée est nécessaire.**
- **les invitations à titre personnel (par ex : anniversaires) seront gérées en dehors de l'établissement.**
- **Préciser le nom de votre enfant sur ses vêtements.**
Les vêtements qui n'auront pas trouvé leur propriétaire à chaque fin de période, feront l'objet d'un don à une association caritative.
- **La communication est indispensable, n'hésitez pas à prendre RDV avec l'enseignant pour toute question.**



📌 L'accès aux toilettes

- Aller aux toilettes dès le début des récréations
- Respecter l'intimité de chacun
- Laisser les toilettes propres après mon passage
- Les toilettes ne sont pas un espace de jeu.

📌 Sur la cour

- Respecter les lignes rouges tracées sur la cour de récréation.
- Respecter les conditions de travail des classes qui ne sont pas en récréation.
- Ne pas retourner dans les classes pendant les temps de récréation sans autorisation.
- Éviter les objets de valeur, ou qui présentent un danger... ce que j'apporte à l'école (billes, cartes...) est sous ma responsabilité.
- Rester dans l'école.
- Faire attention aux plus jeunes.
- S'interdire les jeux violents.
- À la fin de la récréation je me range immédiatement sous le préau.
- En cas de conflit sur la cour, je préviens l'adulte qui surveille.
- En primaire, je peux apporter un fruit ou une compote durant la récréation du matin.

📌 Dans tous les lieux de l'école :

- Rester poli et agréable avec les enseignants, le personnel et mes camarades, en toutes circonstances.
- Appeler les camarades par leur prénom (les surnoms sont interdits).
- Utiliser un langage correct.
- Appliquer les consignes de discipline données en classe et lors des sorties.
- Laisser chewing-gums et friandises à la maison.
- Être soigneux envers son matériel personnel.
- Être soigneux envers le matériel mis à disposition.
- Se déplacer calmement.



RÈGLEMENT DU RESTAURANT SCOLAIRE



Dans le but de mieux vivre ensemble le temps de pause et de plaisir qu'est le déjeuner, un règlement de cantine a été établi.

- Avant d'aller à la cantine, je me lave les mains avec du savon.
- Je me range calmement avant d'entrer, sans bousculade, dans la cantine.
- Le personnel de cantine respecté et écouté.
- Je m'assois correctement et je reste assis(e) pendant le repas.
- Je mange proprement à l'aide de mes couverts.
- Je respecte la nourriture (le pain ou autre...), ce n'est pas un jouet.
- Je parle sans crier : pour éviter de faire trop de bruit, je ne parle qu'à mes proches voisins, sans élever la voix.
- A la cantine, je fais l'effort de goûter à tout pour développer mes goûts. Goûter, c'est prendre l'équivalent d'une fourchette.
- J'ai le droit de demander du supplément (quand c'est possible), mais uniquement si mon assiette est terminée.

Remarques :

- En cas de chahut ou de comportement irrespectueux, l'enfant sera averti avant d'être sanctionné. Une sanction peut aller jusqu'à l'exclusion temporaire/définitive du restaurant scolaire.
- Si ce genre de comportement est fréquent, le Chef d'Etablissement en sera informé et les parents seront invités à un échange sur ces écarts de comportements pour y mettre fin.

RÈGLEMENT DE LA SIESTE

En accord avec le personnel chargé de la sieste et les enseignants, nous vous rappelons quelques consignes :

- Pour les élèves qui mangent à la maison merci d'arriver à **partir de 13h15** et jusqu'à 13h30 (la porte de l'école ouvre à 13h15).



- Avant de le déposer en salle de sieste merci de faire passer votre enfant aux toilettes et de ne pas entrer dans l'espace de sieste.

(ce document est à conserver et pourra vous être utile tout au long de l'année)

RÉUNIONS DE RENTRÉE



RÉUNIONS DE CLASSES 18H00

CP Anne Laure&Céline Lundi 9 septembre	CE1 Catherine&Nathalie Mardi 10 septembre	CP Anne Jeudi 12 septembre
GS Anne Vendr.13 septembre	CM1 Dominique&Olivier CM2 Olivier Mardi 17 septembre	GS Laure Mardi 24 septembre
MS Émilie Mardi 24 septembre	CE2 Élodie&Nathalie Jeudi 26 septembre	TPS-PS Gaëlle&Emmanuelle Mardi 1 ^{er} octobre
	CM2 M-L LE GALL Lundi 7 octobre	



Excellente année 2024/2025 à tous au sein de notre belle



*École Sainte Anne
Saint-Thonan*



École Sainte Anne, 27 rue de l'église 29800 Saint Thonan

02.98.40.13.66 ste-anne.st-thonan@orange.fr <https://sites.google.com/view/ste-anne-st-thonan>